

COMPTE RENDU DE LA REUNION CSS FIBRE EXCELLENCE

Mardi 3 juin 2014 à 9 heures 30, à la sous-préfecture de Saint-Gaudens.

Présidence assurée par :

Monsieur le sous-préfet de Saint Gaudens, Jean-Luc BROUILLOU

Présents :

Maryline CROVISIER, DREAL

Sandrine GAU, DREAL

Elsa VERGNES, DREAL

Jean-Charles MOUREY, DDT

Fulvio INCORVAIA, DIRECCTE

Pierre DE LAENDER, Préfecture, SIRACED PC

Lieutenant ORTET, SDIS 31

Jean-Michel BAUX, Maire de Saint-Gaudens

Claude GAU, Conseiller Sécurité Miramont de Comminges

Francis ZAÏNA, Maire de Valentine

Claude ABADIE, Vice-Président CCSG

Camille BOURGES, Conseil Général 31

Joseph PELLISSA, Nature Comminges

Florentin HOTTA, Nature Comminges, Collectif Environnement Santé

Jean-Louis GOUZENES, Collectif Environnement Santé

Albert SENTANNE, Collectif Environnement Santé

Michel CABE, Collectif Environnement Santé

Pierre REVEL, Collectif Environnement Santé

Christophe TAJAN, VFLI

Brigitte LOUBET NOEL, Directrice d'exploitation de VAL DE GASCOGNE

Patrick CHIRON, Directeur de Fibre Excellence

Jean MAZAURIC, responsable sécurité de Fibre Excellence

Ayaovi KAVEGE, Manager HSE de Fibre Excellence

Georges MAURY, Représentant des salariés au CHSCT de Fibre de Excellence

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2013
- 2) PPRT Fibre Excellence :
 - ✓ Présentation des conclusions de l'étude technico-économique de faisabilité d'une nouvelle réduction des risques a la source complémentaire
 - ✓ Impact sur le projet de PPRT Fibre Excellence et calendrier à venir
- 3) Approbation du PPI Fibre Excellence
- 4) Point sur la préparation de l'arrêt annuel 2014

La séance est ouverte à 9 heures 35 par Monsieur le sous-préfet.

1) Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 12 décembre 2013

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2) PPRT Fibre Excellence

- **Présentation des conclusions de l'étude technico-économique de faisabilité d'une nouvelle réduction des risques à la source complémentaire**

M. KAVEGE (Fibre Excellence) indique que le processus de travaux en cours de déploiement sur cinq ans, qu'il avait expliqué en décembre 2013, a été ramené à trois ans grâce à des efforts financiers d'une valeur de 1,7 million d'euros en 2013 et 1,8 million en 2014. Dès 2014, quatre nouveaux bacs de bioxyde de chlore de 150 mètres cubes seront construits pour remplacer ceux de 300 mètres cubes.

Fibre Excellence indique que l'ancienne municipalité de Saint-Gaudens avait montré un intérêt pour le projet d'introduction du stade ozone, qui est un procédé de blanchiment de la pâte utilisant moins de bioxyde, mais ce projet ne permettait pas de réduire le périmètre du PPRT, car les installations de production de bioxyde de chlore sont nécessaires au fonctionnement de l'usine. Fibre Excellence a, par ailleurs, poursuivi une démarche de traitement des émanations accidentelles et des fuites au sol, afin d'en réduire les effets au périmètre du site.

M. KAVEGE rappelle, sur cette base, les trois phénomènes dangereux ayant des effets extérieurs au site :

- l'émission de dioxyde de chlore par la membrane du générateur ;
- l'émission de dioxyde de chlore en l'absence d'eau glacée dans la tour d'absorption ;
- la rupture d'une conduite entre les bacs de stockage et les points d'utilisation dans l'atelier de blanchiment.

Face aux deux premiers phénomènes dangereux, un travail est mené sur la ventilation pour répondre à la prescription de l'arrêté préfectoral de 2012. La société Europe Environnement consultée avait proposé une solution de neutralisation du ClO₂ gazeux lors d'un incident, mais elle n'était finalement pas à la hauteur des attentes. Fibre Excellence s'est tournée vers la société AKZONOBEL, qui a proposé la mise en place de détecteurs sur la membrane des générateurs, stoppant la production de dioxyde de chlore en cas de gaz accidentellement émis par la membrane restée ouverte ou non traités dans une des tours d'absorption. Ce troisième système de sécurité, indépendant des deux autres, supprime toute possibilité de libérer du bioxyde de chlore dans l'atmosphère. Le principe d'indépendance des chaînes de sécurité, le niveau de confiance et le temps de réponse restent toutefois à valider avec le prestataire, dont Fibre Excellence attend l'offre technique.

Face au scénario de rupture, l'entreprise travaille sur un nouveau maillage de plaques d'égout pour réduire la surface d'épandage d'une flaque au sol, de 120 à 36 mètres carrés, ce qui bornerait quasiment le nuage toxique à l'intérieur de l'usine.

M. GAU (Miramont-de-Comminges) demande si ce dispositif réduira les odeurs de gaz.

M. KAVEGE répond que Fibre Excellence travaille, par ailleurs, sur un projet de captation des odeurs.

M. INCORVAIA (DIRECCTE) s'enquiert de la procédure à suivre par les salariés en cas d'accident.

M. KAVEGE répond que des fiches réflexes sont inscrites au POI.

Mme VERGNES (DREAL) fait remarquer que les travaux sur les membranes n'éviteront pas les micro-rejets dans l'atelier.

M. KAVEGE assure qu'ils seront fortement réduits. Ce sujet reste à approfondir à partir de l'offre technique du prestataire.

M. GAU (Miramont de Comminges) demande s'il existe un risque d'explosion comparable à AZF.

M. KAVEGE répond que le risque d'explosion notamment de la chaudière est intégré au PPRT.

M. INCORVAIA (DIRECCTE) souhaite savoir si des sous-traitants interviennent sur le site, et plus particulièrement dans l'atelier produits chimiques.

M. KAVEGE répond qu'ils sont nombreux, mais qu'ils sont tous habilités pour travailler dans cette zone à risques et qu'ils doivent suivre des procédures très détaillées.

M. INCORVAIA (DIRECCTE) s'enquiert de la date du prochain CHSCT élargi.

M. KAVEGE répond qu'elle n'est pas arrêtée.

- **Impact sur le projet de PPRT FIBRE EXCELLENCE et calendrier à venir**

Mme CROVISIER (DREAL) indique que l'étude présentée par M. KAVEGE a été remise à la DREAL en mars 2014. Ses conclusions remettent en cause la liste des phénomènes dangereux retenus pour le PPRT, car les travaux étudiés notamment sur les réservoirs de stockage et la canalisation de transfert contribuent à diminuer les distances d'effets.

Les études en cours sur les installations de production de dioxyde de chlore visent à réduire la probabilité de ces accidents et les aléas technologiques associés, ce qui permettrait d'envisager la règle d'exclusion des phénomènes dangereux associés du PPRT, en considérant qu'ils sont suffisamment improbables et encadrés par suffisamment de barrières de sécurité fiables pour ne plus être considérés dans la maîtrise de l'urbanisation. Ils seront toutefois conservés dans le cadre de la gestion de crise. Fibre Excellence a évalué le montant de ces travaux à 600 000 euros.

En revanche, l'aléa de surpression perdue, en cas d'explosion de la chaudière ou d'un camion de chlorate au moment du dépotage.

Des riverains, l'aire des gens du voyage et le stade étaient concernés par la mise en place d'un local de confinement. Ils ne seraient plus concernés par le règlement du PPRT si ces travaux étaient exécutés. A Saint-Gaudens, la constructibilité serait moins contrainte sur le territoire. Miramont-de-Comminges serait également exclu du territoire du PPRT. Fibre Excellence continue à préciser les travaux à engager. L'État les prescrira sous un délai de cinq ans, afin de pouvoir réviser le PPRT.

Les cartes des aléas toxiques et de surpression, avant et après les travaux envisagés, sont projetées.

Si tous les travaux prévus sont réalisés, les effets toxiques disparaîtraient, sauf pour les sociétés Bourrel et Pujos. Quelques habitations et activités resteraient soumises à des travaux de survitrage.

L'arrêté de prescription, qui prend fin en juin 2014, devra être prorogé de 18 mois. Les registres de concertation seront donc redéposés en Mairies. Une réunion avec l'ensemble des POA, dont la CSS, sera organisée en septembre 2014 pour débattre d'un nouveau PPRT allégé. La CSS sera consultée sur les nouveaux documents. Une réunion publique précédera l'enquête publique, organisée en fin d'année pour approbation du PPRT début 2015. Entre temps, un arrêté préfectoral prescrira les travaux sur lesquels la société Fibre Excellence se sera engagée.

M. PELISSA (Nature Comminges) demande si le risque que les trois automates tombent en panne simultanément est prévu.

M. MAZURIC (Fibre Excellence) répond que le cas de panne électrique a été prévu lors de la conception de l'usine et trois réactifs sont nécessaires à la production de dioxyde de chlore. Aussi, en cas de coupure de courant, la production s'arrête immédiatement par défaut de réactif.

Mme CROVISIER (DREAL) assure que l'indépendance des barrières de sécurité est un point de vigilance.

M. REVEL (Environnement et Santé) demande si le PPRT est mentionné sur tout acte notarié.

Mme VERGNES (DREAL) lui confirme que cette information est obligatoire : un document CERFA (attestation acquéreur/locataire), attestant de la situation du bien en PPRT et co-signé par le propriétaire, est joint à toute transaction.

M. CABE (Environnement et Santé) souhaite savoir si les risques d'attentat sont pris en compte. Par ailleurs, il demande si des études épidémiologiques sur les rejets de ces installations sont réalisées. Il s'enquiert également du seuil maximum autorisé de rejet en H₂S en 2013.

Mme VERGNES (DREAL) explique que les études de danger n'examinent pas tous les accidents possibles compte tenu de l'absence de solutions concrètes pour y remédier, si ce n'est la fermeture de toutes les usines. Elles s'attachent plutôt à la gestion de crise. Les actes de malveillance sont, cependant, pris en compte par ailleurs par l'industriel, tout comme ceux liés au transport de matières dangereuses.

M. CABE demande si un système de vidéo-surveillance ou l'emploi de vigiles est obligatoire.

Mme VERGNES répond négativement.

Monsieur le sous-préfet précise que le risque d'attentat est plus globalement traité par la gestion de la sécurité des zones sensibles. Il explique, en s'appuyant sur des exemples, que l'étanchéité du risque est difficile à appréhender.

M. PELISSA (Nature et Comminges) souligne que tous les accidents industriels sont survenus à cause d'un aléa qui n'avait pas été imaginé.

Monsieur le sous-préfet assure que les plans de sécurisation de type VIGIPIRATE font l'objet d'une attention particulière.

S'agissant de la question sur les études épidémiologiques, Mme GAU (DREAL) explique que l'ORAMIP (Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées) contrôle les rejets en H₂S. A partir de 50 microgrammes/Nm³ d'air, Fibre Excellence est alertée et doit des explications à la DREAL. En revanche, elle ne dispose pas d'éléments sur les résultats sanitaires pouvant impacter les populations.

M. CABE ((Environnement et Santé) remarque que, même si les seuils toxiques ne sont pas dépassés, les habitants baignent constamment dans une atmosphère pouvant altérer leur santé. Il s'étonne donc que les résultats épidémiologiques ne fassent pas l'objet d'une exploitation systématique.

Mme GAU (DREAL) l'engage à se rapprocher de l'ARS.

M. CHIRON (Fibre Excellence) souligne que la population de l'usine, qui est vraisemblablement la plus impactée, bénéficie d'un suivi médical assez intensif. En cas de problème, la médecine du travail avertirait les services de l'Etat.

M. PELISSA (Nature et Comminges) observe que les résultats se sont améliorés depuis 2011. Selon l'ORAMIP, il n'y a quasiment plus de dépassements, avec des rejets de 2 millièmes de gramme par mètre cube d'air sur l'année. Il juge nécessaire de changer d'échelle par rapport à la dangerosité, sachant que 1 000 particules par million engendrent des effets létaux et que des risques d'anorexie apparaissent à partir de 100 particules par millions.

3) Approbation du PPI Fibre Excellence

M. DE LAENDER (SIRACED PC) présente le PPI approuvé le 17 février 2014, à partir d'une étude de danger réalisée par l'exploitant et validée par la DREAL. Cette étude a relevé 8 phénomènes dangereux ayant des effets à l'extérieur du site. La zone d'application sur dix communes a été déterminée sur la base de la dispersion du dioxyde de chlore, qui est l'effet majorant.

M. DE LAENDER expose le dispositif d'alerte en cas d'accident, les mesures réflexe, ainsi que l'implantation des structures de secours.

La prochaine révision du PPI est prévue en 2017. Le prochain exercice est programmé en 2015.

M. GAU (Miramont-de-Comminges) demande comment distinguer un essai de sirène d'une véritable alarme.

M. DE LAENDER (SIRACED PC) indique que les essais ont lieu tous les 1ers mercredis du mois à 12 heures. Le signal est identique en cas d'accident (un son modulé de trois fois une minute quarante et un son continu pour signaler la fin de l'alerte).

M. CABE demande comment les habitants sont informés de ce dispositif.

M. DE LAENDER répond que Fibre Excellence doit produire une plaquette d'information pour le public qui sera diffusée par les Mairies.

M. MAZAURIC (Fibre Excellence) dit attendre l'aval de la DREAL pour la faire imprimer.

Mme CROVISIER (DREAL) précise que la DREAL a demandé une révision de cette plaquette.

Monsieur le sous-préfet évoque une combinaison de sources, telles que le PCS, pour informer la population et les Mairies sur la conduite à tenir en cas d'accident.

M. DE LAENDER (SIRACED PC) rappelle que la première consigne, en cas de sirène, est d'écouter la radio.

4) Point sur la préparation de l'arrêt annuel 2014

M. KAVEGE (Fibre Excellence) indique que l'arrêt de production, programmé tous les 18 mois, a été avancé, pour des raisons d'activité, du 8 au 19 juin 2014. Cet arrêt, visant à maintenir les équipements, coûte environ 6 millions d'euros et implique 80 entreprises et 800 personnes. Une communication sera diffusée en interne *via* le CHSCT. Les règles de sécurité sont présentées ce jour aux responsables de chantiers des 80 prestataires. Les plans de prévention seront coordonnés. Les ressources internes de Fibre Excellence seront accompagnées de deux auditeurs de Bureau Veritas pour les audits de chantier. L'infirmier sera présent, ainsi que les équipiers de premiers secours. Le plan de prévention met l'accent sur la détection des risques, comme souhaité par la DREAL.

Mme GAU (DREAL) ajoute que l'inspection du 27 février 2014 avait relevé un point de faiblesse sur les permis de feu dans l'établissement, d'où une forte demande de remise à plat de l'analyse des risques en amont des travaux. Mme GAU précise avoir assisté au CHSCT de l'Entreprise fin avril 2014.

M. CABE (Environnement et Santé) se dit impressionné par le coût de la maintenance, qui représente plus du double de celui des travaux réalisés récemment.

M. KAVEGE (Fibre Excellence) explique que les installations de chimie sont mises à rude épreuve. Selon lui, ce coût de remise à neuf des équipements prouve que l'exploitant investit beaucoup dans la sécurité de fonctionnement.

Monsieur le sous-préfet estime que l'information délivrée permet d'envisager une situation plus optimiste dans le futur. Tous les efforts réalisés sur les plans réglementaire et technique par l'industriel, qui participe par ailleurs au développement du territoire, tendent à préserver les populations.

M. GOUZENES (Environnement Santé) s'enquiert des résultats du plan de réduction des odeurs, qui devaient être communiqués fin décembre 2013.

M. CHIRON (Fibre Excellence) répond qu'une étude technico-économique a été remise à la DREAL fin décembre 2013.

Mme VERGNES (DREAL) propose de réserver ce sujet pour la réunion de septembre 2014, car la DREAL prépare un projet d'arrêté préfectoral sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le sous-préfet lève la séance à 11 heures 05.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Sous-Préfet de St-Gaudens

Jean-Luc BROUILLOU